

## FORMATION 7H A2 vers A

VOTRE MOTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION OBLIGATOIRE POUR L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE, PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2 DEPUIS AU MOINS DEUX ANS.

Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : **09 53 89 73 09**

E-mail : **enpc.ediser@free.fr**



Cachet de l'auto-école



**AUTO MOTO ÉCOLE**

**CARNOT Conduite**

4, Place de la Rochotte

88100 Saint-Dié-des-Vosges

09.53.89.73.09

Agrément : E1808800010

Horaires d'ouverture

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

0  
14h → 19h.  
10h → 15h

## OBJECTIFS de la formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

### QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

## CARACTÉRISTIQUES

### FORMATION DISPENSÉE

- ENSEIGNEMENT**
- La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves.
  - La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.
  - La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).
  - La séquence en circulation comprend des phases d'écoutes pédagogiques et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.



AUTO MOTO ECO  
CARNOT Conduite  
A. Place de la Rochette  
83100 Saint-Dié-des-Vosges  
09.23.89.73.99  
Agréement : F120800010



# LA FORMATION de 7 heures

## LE PROGRAMME DE FORMATION

| SÉQUENCES  | DURÉE | INTITULÉ                               | CONTENU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------|-------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Séquence 1 | 2 h   | Théorie                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.</li> <li>Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes.</li> <li>Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.</li> <li>Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection.</li> <li>Conduite et produits psychoactifs.</li> </ul> |
| Séquence 2 | 2 h   | Maniabilité hors circulation           | <p>S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.</p> <p>Explications et travail sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les situations de changements de direction à droite et à gauche,</li> <li>le freinage,</li> <li>les techniques d'inclinaison.</li> </ul>                                                                                                             |
| Séquence 3 | 3 h   | Circulation et clôture de la formation | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.</li> <li>Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan.</li> </ul>                                                                                                            |

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.



ATTENTION : À la fin de la formation de 7 heures, vous recevrez une attestation de formation. Elle ne permet pas de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

Cette attestation est délivrée en application de l'article 4 de l'arrêté du 15 novembre 1991.

Nom de l'apprenant : \_\_\_\_\_  
 Prénoms : \_\_\_\_\_  
 N° SIREN ou SIRET : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_

Date et lieu de délivrance de l'attestation : \_\_\_\_\_

Attesté par : \_\_\_\_\_

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_  
 Prénoms : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_

Date d'obtention du permis A2 : \_\_\_\_\_  
 N° de permis de conduire : \_\_\_\_\_  
 A suivi les 7 heures de formation prescrites pour l'obtention du permis A2 à compter de la date de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.

Date de délivrance de l'attestation : \_\_\_\_\_  
 Signature de l'animateur de la formation : \_\_\_\_\_

Cachet de l'apprenant signé  
 Signature de l'animateur

© Formation Préventive © Formation Théor. © Apprenant Individuel

Attention : le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite définitif.

## Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.

Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

| TARIFS    |                          | A2 VERS A                     |                          |
|-----------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|
|           | Dénomination             | Prix unitaire € TTC           | TVA** Volume Montant TTC |
| DIVERS    | Gestion de l'élève       |                               |                          |
|           | Fournitures pédagogiques |                               |                          |
|           | Autre                    |                               |                          |
|           | Théorie                  |                               |                          |
|           | Pratique                 |                               |                          |
|           | Autre                    |                               |                          |
| FORMATION | Heures en supplément     |                               |                          |
|           | ou FORFAIT               |                               |                          |
|           |                          | <b>MONTANT TOTAL EN € TTC</b> |                          |

\*\*1= Taux TVA réduit    \*\*2= Taux TVA normal

### Informations complémentaires :

Dates des sessions de formation :

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. P3DP00-A2A-0122

